

Les étapes du dispositif

- 1** Prenez contact avec l'équipe ALABRI et fixez un rendez-vous pour une visite de votre logement.
- 2** Un professionnel vient à votre domicile pour évaluer avec vous les vulnérabilités de votre habitation face à l'inondation.
- 3** Un rapport de diagnostic vous est remis indiquant les risques auxquels vous êtes soumis et détaillant les mesures à mettre en œuvre pour vous protéger.
- 4** Bénéficiez d'un accompagnement technique pour la constitution de votre dossier de demande de subventions ainsi que la mise en œuvre des mesures préconisées dans le diagnostic.

Une permanence dédiée

Nos diagnostiqueurs pourront vous renseigner sur votre situation, déterminer si vous êtes éligible au dispositif et convenir d'un rendez-vous.

 09 74 76 93 52

 contact@osgapi.com

Un dispositif pour protéger votre habitation !

Dans le cadre du Programme d'actions et de prévention des inondations (PAPI) Orb et Libron, la Communauté d'Agglomération aide les propriétaires les plus exposés au risque inondation à réduire la vulnérabilité de leur maison.



Diagnostic GRATUIT

et personnalisé de la vulnérabilité de votre logement face au risque inondation réalisé par le cabinet d'experts OSGAPI.



Jusqu'à 80 % de subventions

de la part de l'État pour la mise en œuvre des travaux de protection de votre logement, sans condition de revenus. Seule condition : les travaux ne doivent pas excéder 20 % de la valeur vénale du bien.

Ce dispositif est porté par la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée et accompagné par l'Etablissement Public Territorial de Bassin Orb et Libron. Il est co-financé par l'Etat, la Région, et le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER).



Vous êtes propriétaire d'un logement situé en

ZONE INONDABLE ?*

La Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée avec l'appui de l'Etablissement Public Territorial de Bassin Orb et Libron a mandaté le bureau d'études OSGAPI pour vous accompagner dans l'adaptation de votre logement face au risque inondation.



DIAGNOSTIC GRATUIT & TRAVAUX SUBVENTIONNÉS

JUSQU'À 80% SANS CONDITION DE REVENUS



*hors secteur bénéficiant d'une protection collective ou d'un projet de protection collective type digue.

Pourquoi réaliser le diagnostic ?



- Connaître l'exposition de mon logement au risque inondation
- Mettre ma famille en sécurité et connaître les bons comportements à adopter
- Limiter les dommages sur mon logement et les coûts liés à sa remise en état
- Bénéficier de subventions pour réaliser les travaux

Les avantages du diagnostic



- Il est personnalisé : diagnostic adapté à votre bien et à votre situation
- Il est confidentiel : les données ne sont pas utilisées en dehors du cadre de la prévention
- Il est gratuit : le diagnostic est entièrement financé et ne fera l'objet d'aucune avance de frais.

Si vous souhaitez savoir si vous êtes en zone inondable, ou éligible au dispositif, contactez-nous ou consultez le PPRI de votre commune.

Informations et Rendez-vous ?



contact@osgapi.com

09.74.76.93.52

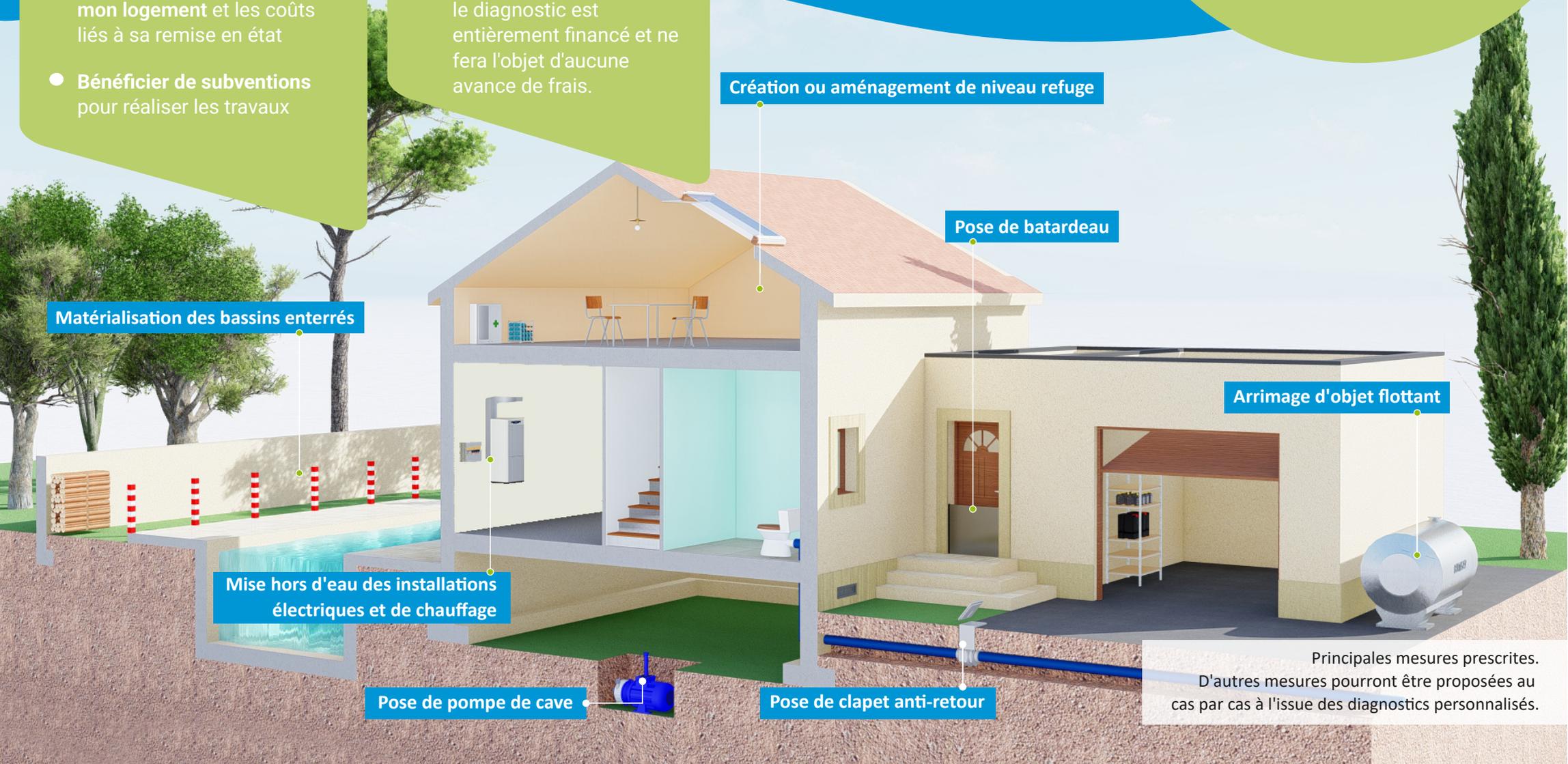
<https://osgapi.com/>

Qu'est ce que le PPRI ?



Le Plan de Prévention des Risques d'inondation (PPRI) est un document élaboré par l'État afin d'identifier les zones inondables et de gérer le risque sur ces dernières.

Le PPRI réglemente les constructions en zone inondable.



Matérialisation des bassins enterrés

Mise hors d'eau des installations électriques et de chauffage

Pose de pompe de cave

Création ou aménagement de niveau refuge

Pose de batardeau

Arrimage d'objet flottant

Pose de clapet anti-retour

Principales mesures prescrites.
D'autres mesures pourront être proposées au cas par cas à l'issue des diagnostics personnalisés.